



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

réfugiés

Question écrite n° 96337

Texte de la question

M. Claude Goasguen interroge M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur le rôle des pays musulmans dans la crise migratoire au Moyen-Orient. Depuis plusieurs mois les migrants, issus du Moyen-Orient, se dirigent vers l'Europe par l'intermédiaire de la Turquie ou de la Libye. Beaucoup de gens s'interrogent sur les raisons qui conduisent ces migrants à se diriger vers l'Europe et non vers les pays limitrophes, à l'exception de la Jordanie et du Liban. Pourquoi les pays de la péninsule arabique, tel que l'Arabie Saoudite, se refusent-ils à recevoir des réfugiés, alors même que la plupart de ces migrants parlent la même langue et pratiquent la même religion ? La France est-elle intervenue afin de persuader les souverains de la péninsule arabique qu'il était de leur devoir d'accueillir ces réfugiés et que l'Europe ne pouvait assumer seule cette situation humanitaire ? Peut-il donner des éléments sur les démarches accomplies par la France à l'égard de ces états ? Quelles en ont été les conséquences ? Les motifs invoqués ? Il lui demande s'il existe une possibilité que les pays de la péninsule arabique nouent un dialogue de solidarité dans l'avenir.

Texte de la réponse

Les pays du Golfe n'étant pas parties à la Convention de 1951, le nombre de personnes qui pourraient relever du statut de réfugié n'est pas établi à partir de leur enregistrement par le Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés mais d'estimations et de données officielles. Aucun des pays du Golfe n'ayant de frontière terrestre avec la Syrie, la plupart des arrivées se font après obtention d'un visa donnant lieu à l'établissement d'un permis de séjour, hormis les personnes qui ont réussi à transiter par la Jordanie et l'Irak vers l'Arabie saoudite et, dans une moindre mesure le Koweït. Il y aurait ainsi, au total, près d'un million et demi de Syriens dans le Golfe dont environ un tiers serait arrivé depuis 2011. Ces chiffres doivent être mis en perspective avec la démographie et la proportion de personnes étrangères dans ces pays, afin de donner une idée plus précise de leurs efforts. Selon des sources gouvernementales confirmées par des ONG syriennes, l'Arabie saoudite aurait accueilli près de 500.000 Syriens depuis 2011 et compterait en tout, un million de Syriens sur une population trente fois plus importante. Au Koweït, les chiffres varient selon les sources : entre 15.000, selon les autorités koweïtiennes et jusqu'à 175.000 arrivées, selon les ONG locales, soit un total variant de 140.000 à 300.000 nouvelles arrivées de Syriens depuis 2011 sur une population estimée de 4,1 millions de personnes dont 1,3 million de nationaux. Le Qatar avec 2,2 millions d'habitants dont 87% de non nationaux accueillerait pour sa part quelques 54.000 Syriens dont 25.000 arrivés depuis 2011 alors que les Emirats arabes unis, qui comptent presque la même proportion d'étrangers (88%) et une population de 10 millions de personnes ont accueilli plus de 100.000 Syriens sur les cinq dernières années. Ces pays sont par ailleurs des donateurs importants pour financer les agences des Nations unies à destination des réfugiés syriens. Selon le Bureau de coordination de l'aide humanitaire de l'ONU, le Koweït a contribué, en 2015, à hauteur de 406 millions de dollars aux plans de l'ONU pour la crise syrienne, l'Arabie saoudite, 89 millions et les Emirats arabes unis, 60 millions. A eux trois, ces pays ont financé environ 10% des plans de l'ONU pour la Syrie soit autant que l'Union européenne. Le Koweït a par ailleurs accueilli à trois reprises une conférence internationale des bailleurs en faveur des réfugiés syriens. La France entretient avec les pays de cette région un dialogue politique régulier de haut niveau. Les

questions humanitaires sont systématiquement abordées lors des entretiens bilatéraux.

Données clés

Auteur : [M. Claude Goasguen](#)

Circonscription : Paris (14^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96337

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 juin 2016](#), page 4895

Réponse publiée au JO le : [27 septembre 2016](#), page 8778